



Le Jeudi 29 août 2019

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 29 août 2019 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Christelle CORVEZ, Daniel HERRY, Florence URIEN et Maryse MIOSSEC, absents excusés.

BILAN DE L'ETE ET POINT SUR LA RENTREE

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Joël CLOAREC, Secrétaire de Séance.

1/ Approbation du compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du mercredi 26 Juin 2019

Le compte-rendu de la réunion du Mercredi 26 Juin est approuvé, à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des différentes commissions communales et extra communales,

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

3/ Situation des travaux sur la commune,

L'espace aire de jeux rue du stade est terminé avec une bonne fréquentation cet été.

L'entreprise Jo Simon a installé le grillage rue du stade afin de sécuriser le Centre d'activités. Les travaux au Centre Bourg sont en cours.

L'élagage des routes se fera fin septembre.

Les travaux d'enrobés rue des Perdrix et Kerduff sont terminés. Le ramassage au sol sera fait début septembre.

4/ Point sur l'ALSH: Bilan des activités et fréquentation de l'Eté 2019

Le centre aéré ALSH a connu une bonne fréquentation cet été avec une moyenne de 41 enfants / jour en juillet et 29 enfant jour en août. Plusieurs sorties ont été assurées en minibus, 3 camps, 2 raids aventure... L'ALSH sera présent sur la commune jusqu'en juin 2020.

5/ Point sur la rentrée Scolaire 2019: Plan ENIR (numérique)

La rentrée scolaire se fera le lundi 2 septembre avec 134 élèves inscrits à l'école Notre Dame.

Suite à la mise en place le Plan ENIR 2019, l'école a acquis pour 14 000€ TTC de matériel informatique financé par la commune. Les élèves découvriront de nouvelles façons de travailler et auront à leur disposition des Ipad et des tablettes Android. Chaque classe sera également équipée de vidéoprojecteurs et tableaux numériques.

6/ Journée du Patrimoine du 7 septembre 2019

La 10ème édition de la journée du Patrimoine aura lieu le samedi 7 septembre où sera abordée l'histoire de la commune et de son église à travers une visite guidée et commentée de Kristian GALLIC, guide du patrimoine.

7/ SDEF: modification des statuts,

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.

8/ SDEF: Alimentation électrique et téléphonique du lotissement de la source,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet d'alimenter en BT, EP et CE le lotissement communal de la source - Rue de l'Étang pour les 8 lots.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUGOURVEST afin de fixer le montant du fond de concours.

Le SDEF finance à hauteur de 21 500€ et resta à la charge de la commune la somme de 23 540€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces travaux au lotissement communal de la Source avec le plan de financement tel que présenté.

9/ Intervention pour l'entretien des chéneaux du Centre activités,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, l'état de vétusté des chéneaux du Centre d'activités- rue du Stade- qui n'assurent plus l'étanchéité de la salle. Suite à l'avis favorable des membres de la Commission de Finances, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent l'offre de l'entreprise SARL DOMONTAGE basée à Plouvorn pour un montant de 9 940 € HT.

Ces travaux correspondent à la reprise d'étanchéité des chéneaux en membrane sur le pourtour de la salle pour une surface de 142ml.

10/ Syndicat des eaux de Pont An Ilis: Rapport annuel 2018 sur le prix et qualité de l'eau,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport dressé pour l'année 2018 par Philippe QUERRE, Technicien du syndicat, missionné pour contrôler le service d'exploitation en eau potable, délégué par voie d'affermage à SUEZ Eau de Saint Pol de Léon.

Ce rapport concerne la qualité et le prix de l'eau. Monsieur le Maire a également présenté l'évolution du nombre d'abonnés, les volumes d'eau importés du SMI de Landivisiau et facturés aux particuliers (soit 2.22€m³) et le bon rendement du réseau: 87.1% pour 313 km de réseau.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident d'approuver le rapport tel que présenté.

11/ CCPL: Fonds de concours 2019,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la mise en place d'un fonds de concours venant se substituer à la dotation de solidarité communautaire pour un montant de 13 079 € en 2019. La commune est donc amenée à présenter un dossier et à délibérer sur des travaux d'investissement.

Les conseillers municipaux valident, à l'unanimité, le thème sur "l'aménagement et sécurisation des rues des Perdrix, Kerduff, Jonquilles et Primevères".

12/ Démolition de la maison située au 8, rue de l'Etang,

Suite à l'acquisition de la maison anciennement LE BORGNE située 8 rue de l'Etang, et suite aux avis favorables des commissions d'urbanisme et finances, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent la démolition du bâtiment vétuste et non-ré aménageable en l'état. Pour des raisons de sécurité cet emplacement sera réaménagé en espace vert afin de donner plus de visibilité aux véhicules circulant sur cette rue.

Les travaux de démolition sont confiés à l'entreprise Loussot TP de Plouvorn pour un montant de 5 000€HT.

L'entreprise ABALEA de Plougourvest assurera le démontage des ardoises sur tout le bâtiment pour le 15 octobre.

13/ Projet de vente d'un terrain situé impasse de Kerlevenez,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la possibilité de vendre une partie de la parcelle AH 15 suite à une demande d'un administré. Cette parcelle située au fond de l'Impasse de Kerlevenez sera divisée et bornée par la société A&T OUEST de Landivisiau. L'étude pour les frais de raccordement électriques, téléphonique, eau potable devra être évaluée et chiffrée. Les membres du Conseil donnent leur accord pour entreprendre les travaux.

14/ Modification d'une zone constructible au lotissement du Pouldu,

Suite à la demande d'un administré au vu de créer une extension de sa maison d'habitation, le permis d'aménagé du lotissement du Pouldu a été modifié avec une nouvelle zone constructible du Lot 8. Accord des membres du Conseil.

15/ Acquisition d'un enrouleur pour l'arrosage du terrain de football,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'équiper le terrain de football d'un enrouleur pour l'arrosage du terrain principal de football durant les périodes sèches de l'année pour préserver la qualité du terrain, réhabilité en 2018. L'offre de l'entreprise KERBOAS, basée à Guiclan, est acceptée, à l'unanimité, pour un montant de 4 750€ HT.

16/ Participation financière du Club de Football pour l'acquisition de matériel

Suite à la restructuration du terrain de football principal, à l'acquisition d'un but mobile puis à l'enrouleur pour l'arrosage du terrain de football, il est demandé au Club de football de Plougourvest une contribution financière de 1 500€ pour l'année 2019. Accord unanime du Conseil.

17/ Bibliothèque Hervé Loaëc: Acquisition de nouvelles étagères,

Suite à la demande de la Présidente de l'association Point Lecture, Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquérir du mobilier adapté pour l'espace Hervé Loaëc. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir deux nouvelles étagères à livres pour la bibliothèque et retient l'offre technique de la société Ouest bureau de Brest pour un montant de 1 040€ HT (montage compris).

18/ Acquisition de bancs pour l'aire de jeux- rue du Stade

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'équiper le nouvel aire de jeux, situé rue du stade, par 2 nouveaux bancs. La scierie SEACH basée à Guiclan est retenue pour la fabrication de 2 nouveaux bancs pour un montant total de 816€ HT.

19/ Motion : Choucas des tours

Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce Choucas des Tours ont augmenté de façon exponentielle dans le Finistère. Ces oiseaux, protégés par arrêté ministériel du 29 octobre 2009, font des ravages dans les champs. De plus, en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie. Face à la prolifération de l'espèce, les agriculteurs s'équipent d'effaroucheurs qui représentent une source de conflit de voisinage. Suite au courrier reçu par FDSEA du Finistère le 28 août 2019, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, demandent que, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population et que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des Tours soient légalement indemnisés par l'Etat.

La Séance est levée à 20h20